

HYOGO	
Département Ville	Département du Hyogo
Superficie	8,400.96km ²
Population	5,526,849 (Données du 1 ^{er} mai 2016)
Jumelage / Partenariat avec...	Départements: de Seine et Marne /de l'Indre et Loire / de l'Aveyron / du Nord
Renseignements (adresse / tél / mail)	Département de l'industrie et des relations internationales 078-362-3025 / 078-362-3961 kokusaikoryu@pref.hyogo.lg.jp



1. Situation et aspects géographiques de la collectivité (env. 4 lignes)

Le Département du Hyogo possède une très grande diversité géographique, celle-ci étant composée de grandes métropoles ainsi que de nombreuses petites villes de campagne ou de montagne. Sa diversité climatique permet à ses habitants et aux visiteurs de profiter de nombreuses activités tels que : le ski, la baignade à la mer ou encore les sources thermales japonaises. Le Hyogo, par sa particularité géographique, est également surnommé le « Japon Miniature ». Si l'on divise le territoire selon des caractéristiques historiques, culturelles et industrielles, celui-ci se compose de cinq grandes parties : Settsu, Harima, Tajima, Tanba et Awaji.

2. Bref historique de la collectivité (env. 4 lignes)

Le Département du Hyogo fut créé en 1868. Les cinq régions qui le composent ont toutes une culture spécifique ancienne et immédiatement reconnaissable. Il s'agit de Settsu, Harima, Tajima, Tanba et Awaji. En parallèle, le Hyogo était essentiel aux transports maritimes et terrestres, ce qui permit au territoire de se développer via les échanges nationaux et internationaux. Particulièrement, depuis l'ouverture du port de Kobe, le Hyogo n'est pas uniquement le point de développement des échanges commerciaux, mais il joue également un rôle essentiel dans les échanges culturels internationaux.

3. Particularités (env. 4 lignes)

Les régions de Kobe, Hanshin et Harima représentent 90% de la population du département, c'est un territoire rassemblant de grandes villes industrielles. D'autre part, les régions de Tajima, Tanba et Awaji sont des régions entourées par une nature riche et abondante comme les montagnes, la mer et les rivières etc., ceux sont des régions où l'industrie agricole prospère. En outre, le département accueille de nombreux voyageurs grâce à ces différents lieux touristiques, tels que le château de Himeji, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou encore les plus anciennes sources thermales du Japon, notamment la station thermale d'Arima.

4. Principaux secteurs d'activité ; spécialités et/ou produits locaux (env. 4 lignes)

Le Département du Hyogo est surnommé le « département de la construction ». Il possède une longue histoire de l'industrie à grande échelle, telles que la production d'acier, la construction de bateaux et de machines, etc. Les produits agricoles de la région sont les haricots noirs, le bœuf, les sobas, etc. Les produits maritimes sont le crabe de Matsuba, le poulpe, l'anguille de mer, la daurade, etc. Le département a su conserver et transmettre son artisanat via le boulier japonais, la coutellerie, la céramique, la confection en osier, etc. Le Hyogo est également riche en producteurs de sake et en créateurs de pâtisserie de très haute qualité.

5. Manifestations et activités avec la France ou promotion de la collectivité (env. 4 lignes)

Le Département du Hyogo souhaite renforcer ses échanges déjà existants avec les Départements de Seine et Marne, de l'Indre et Loire, de l'Aveyron et du Nord, sur le plan économique, culturel et humain, en exploitant les spécialités respectives des régions.

6. Quels exemples de bonnes pratiques souhaitez-vous partager avec les collectivités françaises et japonaises ? (un thème, un projet, une expérience...)

Les tremblements de terre survenus les 14 et 16 avril 2016 dans le Département de Kumamoto, d'une magnitude respectivement de 6.5 (intensité sismique 7) et de 7,3 (intensité sismique 7), ont causé de graves dégâts.

L'Union des Collectivités Locales du Kansai (ci-après dénommée « l'Union ») est une fédération publique locale spéciale qui est composée de huit départements et quatre villes, sur la base de « l'Accord sur le soutien mutuel en cas de catastrophe avec l'Association des Gouverneurs de Kyushu », et qui effectue la mise en œuvre de diverses activités de soutien.

L'Union a envoyé une première équipe de sauveteurs juste une heure et demie après le tremblement de terre (14 avril). Et le 20 avril a été mis en place un Centre général d'organisation des soutiens pour la gestion des catastrophes dirigé par le président de l'Union (Mr. Ido, Gouverneur du Hyogo). Elle a envoyé du personnel de secours à plus de 8 600 personnes (fin juin).

En outre, le siège local de soutien au Département de Kumamoto a été mis en place, ainsi que la distribution de produits d'urgence, grâce à la création d'un bureau de contact local dans trois endroits du département dans le cadre d'un programme humanitaire, et notamment à Mashiki, une des communes les plus touchées, où ont été effectués l'envoi d'équipes professionnelles d'infirmières, de nutritionnistes de la santé publique, du traitement des gravats, des mesures environnementales, et d'assistance pour le logement temporaire, etc.

De plus, en tant que collectivité locale ayant subi le grand séisme de Kobe, le Département du Hyogo a mis l'accent sur des aides à caractère individuel à travers une série d'initiatives : distribution de produits d'urgence, support humanitaire, récolte de dons, subventions aux associations et aux organisations bénévoles pour l'aide à la reconstruction, etc.